

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le **S²LOW**
n°2026-0029
ID : 041-214102311-20260408-2026_0029BIS-DE

Nombre des Conseillers

en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux Mil Vingt Six

le : 08 avril 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VIATRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUPONT, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/03/2026

PRÉSENTS : J.L. DUPONT, J.C CLEMENT, M. LONCHAMPT, J.M CUSSAT, O. GRUBISICI, J. CRETINOIR, A. CHAUVET et J. DUBOIS

Mmes : C. BARATIN, A.M. TORRENT, A. MENG, P. BOURGEOIS, A. MACHARD et J. RACAUD

ABSENTS : A. FRANCOIS qui donne pouvoir à C. BARATIN

Secrétaire : T. TORRENT

DÉLIBÉRATION 2026-0029 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 2121-8 à L.2121-28 et L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant que les communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois à compter de l'installation de l'organe délibérant ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Saint-Viâtre,

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne.

Le Conseil Municipal, délibère et approuve à l'unanimité le règlement intérieur dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération.



Maire,

Jean-Louis DUPONT

La Secrétaire,

Thiphavanh TORRENT

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Suivent les signatures,
Affiché et transmis à la Sous-Préfecture,
Le 09 avril 2026